

kit du volontaire



SOMMAIRE

Les droits du volontaire	3
Les avantages	5
Les devoirs du volontaire	5
Plan d’avenir	6
Boîte à outils	7
Préparer l’après Service Civique	7
Les dispositifs qui peuvent t’intéresser	8
Orientation et information des organismes	8

Les droits du volontaire



Statut de volontaire

Vous n'êtes ni salarié, ni bénévole

Si votre emploi du temps vous le permet, il est possible de cumuler le statut d'étudiant ou de salarié (dans une structure différente) ainsi que celui de service civique.



Durée hebdomadaire

24h/semaine : il s'agit d'une moyenne qui devra être modulé sur toute la durée du service civique



Indemnisation

- de l'État : **473,04€**

- par la structure d'accueil : **107,58€** (par chèque ou virement)



Bourse sur critères sociaux et allocations

Il est possible d'obtenir une indemnisation supplémentaire ;

- si vous obtenez le RSA au moment de la signature du contrat ou si vous appartenez à un foyer sous RSA

- si vous êtes boursier au titre de l'année universitaire en cours (**inférieur à l'échelon 5**)

L'indemnité de Service Civique n'est pas prise en compte dans le calcul des prestations sociales, et notamment l'allocation logement et l'allocation adulte handicapé.

Si vous obtenez le RSA avant de démarrer votre mission, son versement est suspendu pendant toute la durée de la mission de Service Civique et reprend au terme de la mission.



Congés

Vous avez droit à **2 jours de congés** par mois de service effectué (3 si vous êtes mineur)



Rupture de contrat

Il est possible de demander une rupture anticipée du contrat :

- d'un commun accord entre vous et la structure d'accueil, à une date convenue ensemble

- sans délai, en cas de force majeure, faute grave de l'une des parties ou si vous souhaitez accepter une offre d'emploi

- avec un préavis d'un mois dans tous les autres cas

Toute rupture du contrat de votre part doit faire l'objet d'un **courier adressé au CDOS 25** et à la **structure d'accueil** évoquant les motifs de cette rupture et à l'issue du contrat envisagée.

En cas de non respect du cadre réglementaire du Service Civique ou des conditions données par le contrat, le CDOS 25 peut prendre la décision de rompre le contrat sans délai.



Assurance maladie

Avec le contrat de Service Civique, vous êtes **convertis par le régime général de la sécurité sociale**. Vous êtes alors remboursés de vos médicaments au taux habituel.

Si vous étiez déjà inscrit au régime général de la sécurité sociale avant de démarrer votre mission, vous devez envoyer à la caisse primaire d'assurance maladie dont vous dépendez une copie de votre contrat pour lui signaler votre statut de volontaire.

Si vous étiez inscrit à un autre régime de sécurité sociale (régime étudiant, régime agricole, etc.), vous devez adresser à la caisse primaire d'assurance maladie dont vous dépendez en fonction de votre lieu d'habitation (liste disponible sur www.ameli.fr) :

- le formulaire « Déclaration de changement de situation entraînant un changement d'affiliation » (disponible sur le site www.ameli.fr)
- une copie du contrat de votre contrat de Service Civique



Mutuelle

Le Service Civique n'ouvre pas droit automatiquement à une mutuelle. Vous pouvez peut-être obtenir la Couverture maladie universelle complémentaire ou de l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire (ACS) si vous en remplissez les conditions (plus de renseignements sur www.ameli.fr). Par ailleurs, pour vous faciliter l'accès à une complémentaire santé à tarif préférentiel, l'Agence du Service Civique a mis en place quelques partenariats. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.servicecivique.gouv.fr/carte-avantages



Retraite

L'ensemble de la période de Service Civique est validé au titre de la retraite (un trimestre de Service Civique = un trimestre validé au titre de la retraite).



Pôle Emploi

Si vous étiez inscrit à Pôle Emploi avant de démarrer votre mission et que vous obtenez l'allocation chômage, son versement est suspendu pendant la durée de votre mission et reprend au terme de celle-ci.

Cependant, vous pouvez rester inscrit à Pôle Emploi pendant la durée de votre mission ; votre entrée en Service Civique entraîne un changement de catégorie dans la classification des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi. Pendant votre mission, vous serez classés dans la catégorie 4, correspondant aux personnes sans emploi, non immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi. Ainsi, vous aurez la possibilité de conserver votre ancienneté d'inscription en tant que demandeurs d'emploi. Pendant votre mission, vous n'êtes plus assujettis à l'obligation de déclaration mensuelle de situation.



Impôts

L'indemnité de Service Civique n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.



Les avantages

Possibilité d'obtenir des **avantages sur une assurance habitation** avec GMF et une **complémentaire santé** à la MACIF

→ pour plus d'informations : www.service-civique.gouv.fr/avantages/

Carte du Service Civique (équivalent de la carte étudiante)

La région Bourgogne Franche-Comté peut vous aider à **payer votre permis**

→ pour plus d'informations : www.bourgognefranche-comte.fr/permisdeconduire

1 formation civique et citoyenne

1 formation PSC1 - choix libre de l'organisme avec facturation pour remboursement

Accompagnement personnalisé

Une **attestation** pour faire valoir son Service Civique

Un **engagement valorisable** pour les étapes de son parcours : formation, emplois, bénévoles...

Les devoirs du volontaire

Le volontaire doit, au même titre que dans les lieux publics, de travail ou d'étude ;

- faire preuve de **civisme**
- être **ponctuel**
- **respecter les règles** indiquées dans le contrat
- réaliser au mieux, les **missions** données

Plan d'avenir

Le projet d'avenir du jeune volontaire est ce vers quoi il va pouvoir se projeter pour son « **Après Service Civique** ». Pour bien rebondir à l'issue de son service civique, le volontaire a besoin d'un **projet précis**, qui peut être un projet professionnel, de formation, ou même personnel, le temps du service civique permettant d'élargir son champ d'interrogation personnelle. En effet, si la recherche d'emploi ou de formation viennent le plus immédiatement à l'esprit, il faut penser aussi à des projets d'avenir un peu différents, notamment pour des jeunes dont le projet professionnel est déjà tracé et clair. Une expérience de volontariat international, s'engager bénévolement dans une association, voyager...

L'essentiel étant de poser les balises d'un parcours, afin que le volontaire sache vers où continuer ses démarches après sa mission, et qui solliciter autour de lui. Que la dynamique créée par son engagement puisse se maintenir au terme de celui-ci.

Liste des organismes d'informations et d'orientations

Organisme emploi

Pôle Emploi
Mission locale/IDEIS
Profession Sport et Loisirs

Information jeunesse

CRIJ
BIJ
PIJ

Organisme de formation

Profession Sport et Loisirs
Gamme de formation
CREPS

Salons étudiant

Forum emploi/étudiant
Salon apprentissage
Espace forum
Journées jobs d'été

Le CDOS 25 accorde une grande importance à ce que le volontaire ne soit pas dans une impasse. C'est pourquoi un **suivi personnalisé** est mis en place, dont une partie concerne le **projet d'avenir**. Pour avoir un accompagnement progressif, **1 à 2 entretiens** sont posés pour pouvoir évoquer le projet d'avenir et le suivi de parcours

Pour vous accompagner nous abordons plusieurs sujets ;

identifier et formuler son projet

faciliter la prise de décision

travailler la présentation de soi

repérer les espaces d'informations

faire le lien avec d'autres interlocuteurs

aider à construire le projet

travailler sur des outils de recherche d'emploi

constituer un livret de compétences

faire prendre conscience du réseau constitué

mettre des mots sur les réalisations effectuées

tenir un tableau de suivi

Boîte à outils

Préparer l'après Service Civique

Développer et valoriser ses compétences

Bases de bureautique : [Les bons clics](#)

Évaluer et reconnaître des compétences numériques : [PIX](#)

Faire recommander ses « Soft-Skills » par son tuteur : [JobReady](#)

Révéler ses compétences et s'engager dans son orientation : [Diagoriente](#)

Se former à distance avec des cours gratuits en ligne

Se former gratuitement sur plusieurs thématiques avec la plateforme [Fun-MOOC](#)

- Création de premiers sites internet avec Wordpress : [MOOC](#)
avec html5-CSS3 : [MOOC](#)

- Création communication d'entreprise : [MOOC](#)

- Formation 1er secours : [Fun-MOOC](#)

Formation Google : [Atelier digital](#)

Initiation au code informatique : [Studio Code](#)

Cours de langue : [Duolingo](#)

Creuser ton projet professionnel

Découvrir des métiers : [Onisep](#)

Test de personnalité pour aider à trouver ses talents : [Wake-up](#)

[Trace tes acquis](#) avec le révalteur de compétences

Rédiger un CV et une lettre de motivation

CV professionnel : [CVdesignr](#)

Créer un template : [Canva](#)

S'aider à écrire sa lettre de motivation : [Himp](#)

Trouve ta formation pour un emploi

[J'ai ma place](#)

[Emfor](#)

D'autres outils utiles ?

Perfectionner son réseau : [Linkedin](#)

Partager avec une communauté ; Facebook, Instagram, Twitter, YouTube, Pinterest...

Transfert de documents volumineux : [WeTransfert](#) ou [GrosFichier](#)

Avec l'[institut de l'engagement](#), construit ton projet Service Civique et télécharge les [fiches conseils](#) pour vous aider dans vos démarches de projets

Les dispositifs qui peuvent t'intéresser

Créer ton [Compte d'activité](#) dès maintenant pour calculer tes heures de bénévolat et de travail, pour pouvoir cumuler des heures de formation.

Simule tes [droits aux prestations sociales](#) si tu penses pouvoir y avoir accès.

Valoriser tes expériences bénévoles acquises : [le Passeport Bénévole](#)

Passer une [Validation des Acquis de l'Expérience](#) (VAE) pour avoir un diplôme ou une reconnaissance professionnelle.

Orientation et information des organismes

Organismes d'emplois

Pôle Emploi

Mission locale

Association pour l'emploi des cadres (APEC)

Organismes de formations, d'accompagnement, création d'entreprise

[Profession Sport et Loisirs](#) → BP JEPS, Mod'Emploi

Gamme de formation

[CREPS](#)

Association Nationale pour la Formation des Adultes (AFPA)

Ateliers gratuits pour consolider sa recherche d'emploi : [Pôle Emploi](#)

Référencement de sites pouvant être utiles à la création d'entreprises [ici](#)

[AFPA](#)

Information jeunesse

CRIJ

BIJ

PIJ

Centre d'informations et d'orientations